

Bilan plutôt satisfaisant des emplois d'avenir en région

Travail | 8900 jeunes ont déjà bénéficié de ce dispositif en Languedoc-Roussillon, depuis novembre 2012. Le point.

Près de 9000 jeunes ont déjà bénéficié, en Languedoc-Roussillon, du dispositif des Emplois d'avenir. C'est 2400 de plus que l'objectif qui avait été annoncé en novembre 2012. Ce mois-là, lors de la signature du tout premier contrat d'avenir à Montpellier (*Midi Libre* du 16 novembre 2012), l'objectif avait été fixé à 6500 bénéficiaires. Si les prévisions ont été dépassées, c'est certes grâce à la mobilisation d'un gouvernement pressé par la hausse quasi ininterrompue du chômage, mais aussi, en grande partie, en raison d'un dispositif plutôt adapté à la réalité et, surtout, de l'effort public fourni. « *L'État finance ces emplois à 75%, pendant une durée d'au moins trois ans* », avait rappelé Benoît Hamon, lors de la signature de ce premier contrat en région. Alors ministre délégué chargé de l'économie sociale et solidaire, il ajoutait : « *Ça rompt avec les contrats classiques qu'on peut trouver sur le marché.* »

Les emplois d'avenir se distinguent d'autres dispositifs en affichant clairement leur vocation à aider des jeunes à obtenir une qualification, un diplôme qui les aidera à s'insérer dans le monde du travail. Car le contrat inclut des actions de professionnalisation ou de formation. En outre, un accompagnement externe est prévu, assuré par une Mission locale ou Cap Emploi, afin de lever les difficultés qui pourraient se présenter.

Une aide d'État non négligeable

L'aide de l'État n'est pas négligeable. Sur une rémunération brute mensuelle de 1458 €, soit un smic à temps plein, elle est de 1093 € quand le jeune bénéficiaire est en emploi dans le secteur non marchand, de 670 € dans une entreprise d'insertion et de 510 € dans le secteur marchand. À la sortie du contrat, les compétences acquises dans le cadre du dispositif sont alors reconnues par une attestation d'expérience professionnelle, une attestation de formation, une validation des acquis de l'expérience, voire une certification inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles.

Le système semble bien fonctionner. « *95% des employeurs, dans le public comme dans le privé, jouent parfaitement bien le jeu* », observe Pierre de Béarn, conseiller à la Mission locale de



■ Charlotte Mazel (au centre) avait été la première à signer un contrat en région Ph. C.FORTIN

Frontignan. Il fait un autre constat, plutôt intéressant : les jeunes, dans la plupart des cas, obtiennent satisfaction quand ils demandent une formation au métier qui les intéresse, alors même qu'elle n'a aucun lien avec l'emploi qu'ils occupent.

En clair, les employeurs qui s'engagent dans le dispositif assument bien leur part de responsabilité. Dans l'Hérault, les services de l'État ont dressé un premier bilan provisoire, arrêté au 11 mai dernier. Conclusion : plus de 9 jeunes sur 10 ont été recrutés à temps plein. « *Cela signifie avant tout un salaire plein, un smic au minimum. C'est donc l'inverse d'un petit boulot* », est-il souligné dans leur synthèse.

Autre constat : 64% des contrats courent sur des durées longues, CDD de trois ans ou CDI. D'ailleurs, sur ce volet, ajoutons que 26,2% des contrats signés dans

l'Hérault en 2014 étaient des CDI, la part des CDD de trois ans atteignant 37,6% et celle des CDD de deux à trois ans, 6,3%. L'Hérault est bien représentatif. Il accueille à lui seul 3400 des 8900 contrats signés dans la région. Les principaux emplois occupés dans ce département sont donc sans doute assez proches de ceux que l'on retrouve ailleurs : aide à la vie quotidienne, animation d'activités et de loisirs, secrétariat et assistance, entretien technique, professionnels médico-techniques...

Enfin, 2015 démarre plutôt bien. L'État a mis à disposition du Languedoc-Roussillon le budget pour financer la création de 1736 emplois d'avenir sur ce seul premier semestre. Et, sur les contrats déjà signés, 37% l'ont été avec une structure du secteur privé, contre 26% en France. Un signe de reprise.